

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative
aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

Vingt-cinquième session
Genève, 15 – 24 juillet 2013

DÉCISIONS DE LA VINGT-CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ

adoptées par le comité

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président a soumis pour adoption le projet d'ordre du jour diffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/25/1 Prov.2 et celui-ci a été adopté.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
ADOPTION DU RAPPORT DES VINGT-TROISIEME ET VINGT-QUATRIEME SESSIONS

Le président a soumis pour adoption les projets de rapport révisés des vingt-troisième et vingt-quatrième sessions du comité (documents WIPO/GRTKF/IC/23/8 Prov.2 et WIPO/GRTKF/IC/24/8 Prov.2) et ceux-ci ont été adoptés.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :
ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Le comité a approuvé à l'unanimité l'accréditation de toutes les organisations mentionnées dans l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/25/2 en qualité d'observatrices ad hoc, à savoir : Al-Zain Organization for Intellectual Property, ARTICLE 19, Association santé éducation démocratie (ASED), Australian Centre for Intellectual Property in Agriculture (ACIPA), Conseil international des organisations de festivals de folklore et d'arts traditionnels (CIOFF) et Terri Janke and Company Pty Ltd

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :
PARTICIPATION DES COMMUNAUTES AUTOCHTONES ET LOCALES

Le comité a pris note des documents WIPO/GRTKF/IC/25/3, WIPO/GRTKF/IC/25/INF/4 Rev. et WIPO/GRTKF/IC/25/INF/6.

Le comité a vivement encouragé et invité les membres du comité et tous les organismes publics ou privés intéressés à contribuer au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées.

Le président a proposé les huit membres ci-après qui siégeront à titre personnel au Conseil consultatif et le comité les a élus par acclamation : M. Steven BAILIE, directeur adjoint, Section de la politique et de la coopération internationales, IP Australia, Canberra (Australie); Mme Edna Maria DA COSTA E SILVA, représentante, Cooperativa Ecologica de las Mujeres Colectoras de la Isla de Marajo (CEMEM) (Brésil); Mme Simara HOWELL, premier secrétaire, mission permanente de la Jamaïque, Genève; M. Nazrul ISLAM, ministre, mission permanente du Bangladesh, Genève; M. Mandixole MATROOS, premier secrétaire, mission permanente de la République d'Afrique du Sud, Genève; M. Wojciech PIATKOWSKI, premier conseiller, mission permanente de la Pologne, Genève; Mme Chinara SADYKOVA, représentante, Public Association Regional Centers for Education for Sustainable Development (Kirghizistan); M. Paul Kanyinke SENA, membre et président de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, New York.

Le président du comité a désigné Mme Alexandra Grazioli, vice-présidente du comité, pour présider le Conseil consultatif.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR :
EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES

Le comité a élaboré, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/25/4, un nouveau texte intitulé "La protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d'articles Rev.2". Il a décidé que ce texte, tel qu'il se présentait à la clôture de la session le 19 juillet 2013, serait transmis

à l'Assemblée générale de l'OMPI à sa session de septembre 2013, conformément au mandat du comité figurant dans le document WO/GA/40/7 et au programme de travail pour 2013 figurant dans le document WO/GA/41/18.

**DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR :
BILAN ET EXAMEN DU TEXTE DE L'INSTRUMENT JURIDIQUE INTERNATIONAL OU
DES INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX ASSURANT LA PROTECTION
EFFECTIVE DES EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES, DES SAVOIRS
TRADITIONNELS ET DES RESSOURCES GENETIQUES, ET RECOMMANDATION A
L'ASSEMBLEE GENERALE**

Le comité a procédé au bilan et à l'examen du texte de l'instrument juridique international ou des instruments juridiques internationaux assurant la protection effective des expressions culturelles traditionnelles, des savoirs traditionnels et des ressources génétiques et a décidé de transmettre à l'Assemblée générale de l'OMPI, qui se tiendra en septembre 2013, son "Compte rendu des propositions faites par les délégations concernant les travaux futurs de l'IGC, faisant suite au bilan et à l'examen effectués au titre du point 7 de l'ordre du jour, tel qu'il se présentait à la clôture de sa session le 24 juillet 2013" ainsi qu'une transcription des interventions faites à ce sujet.

**DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :
CONTRIBUTION DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIETE
INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GENETIQUES, AUX SAVOIRS
TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE (IGC) A LA MISE EN ŒUVRE DES
RECOMMANDATIONS RESPECTIVES DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT**

Le comité a mené un débat sur ce point. Le comité a décidé que toutes les déclarations faites sur ce point seraient consignées dans le rapport du comité et transmises à l'Assemblée générale de l'OMPI qui se réunira du 23 septembre au 2 octobre 2013, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale en 2010 concernant le mécanisme de coordination du Plan d'action pour le développement.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR :

CLÔTURE DE LA SESSION

Le comité a adopté ses décisions relatives aux points 2, 3, 4, 5, 6, et 8 de l'ordre du jour le 19 juillet 2013 et celles relatives au point 7 de l'ordre du jour le 24 juillet 2013. Il est convenu qu'un projet de rapport écrit contenant le texte de ces décisions, qui a fait l'objet d'un accord, et toutes les interventions prononcées devant le comité, sera établi et distribué avant le 20 septembre 2013. Les participants du comité seraient invités à soumettre des corrections écrites relatives à leurs interventions figurant dans le projet de rapport avant qu'une version finale du projet de rapport soit distribuée aux participants du comité pour adoption à la vingt-sixième session.

[Fin du document]